

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-2-8-4

Séance du vendredi 18 février 2011

### **PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES OLYMPIADES DU LATIN-GREC ANNEE 2010/2011**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-8-2 du 7 décembre 2010 relative au BP 2011 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer au titre des Olympiades 2010/2011, à l'Association Régionale des Enseignants de Langues anciennes de l'Académie de Strasbourg (ARELAS) - 9 Allée Spach - à Strasbourg, une aide de 500 €.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-6574-2657-311.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté